

Attestation d'assurance

Responsabilité civile professionnelle : Garde d'animaux (hors chenils)

Cette attestation est valable pour la période du **19/09/2026** au **19/09/2027**.

Le contrat

Ce contrat Orus est composée des polices suivantes :

Responsabilité civile professionnelle N°RCPH278440538

Il est certifié que la police est à jour de paiement et que la couverture est en vigueur pendant la période indiquée.

Vous (l'assuré)

Représentant légal : Marie-Laure BERNARD

Adresse postale du représentant légal : avenue lenine Le Dorat 1 apt 842 Bt8, 33130 Begles

Adresse email : bernardmarielaure821@gmail.com

N° de téléphone : 0628357062

Raison sociale : Marie-Laure, Les chouchous d'or

N° SIREN : 991 122 813

Adresse où vous exercez vos activités : avenue lenine Le Dorat 1 apt 842 Bt8, 33130 Begles

Le Gestionnaire : ORUS FRANCE SAS

Adresse postale : 14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé

Adresse email : hello@orus.eu

Immatriculation ORIAS : 26000343

Immatriculation de la société : RCS Créteil, SIREN 993 524 784



Vérifiez la validité du contrat à l'aide de ce QR code ou depuis ce lien :

<https://app.orus.eu/s/a/egB0sY7sXrWTMQO2d4f8LQ>

Responsabilité civile professionnelle : métiers du service

L'assureur : Hiscox

Adresse : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux / 01 53 21 82 82
Hiscox France : Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989
N° TVA Intracommunautaire : FR88833546989



Vérifiez la validité du contrat à l'aide de ce QR code ou depuis ce lien :

<https://app.orus.eu/s/a/egB0sY7sXrWTMQO2d4f8LQ/rcph>

Conditions de garantie

Juridiction et loi applicables : monde entier hors USA / Canada.

Activités de l'assuré

L'assuré déclare exercer la profession suivante : Garde d'animaux (hors chenils)

L'activité suivante est couverte : Garde d'animaux et Pet sitting - hors chenils

Description des garanties

Vos garanties sont assurées par Hiscox.

Les garanties principales, leurs plafonds et leurs **franchises** sont présentés ci-dessous. Les garanties, plafonds et **franchises** sont détaillés dans les Conditions Particulières et les Conditions Générales.

Garantie	Plafond	Franchise
Responsabilité civile professionnelle et/ou Responsabilité civile après livraison		
Tous dommages confondus : dont :	50 000 € par sinistre et par année d'assurance	
• Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	50 000 € par sinistre et par année d'assurance	Dommages matériels : 0 € Dommages immatériels : 0 € Dommages corporels : 0 €
Recours juridiques professionnels	50 000 € par litige sans limite par année d'assurance	0 €

Responsabilité civile exploitation / Responsabilité civile employeur		
Tous dommages confondus : dont :	8 000 000 € par sinistre	Dommages matériels et immatériels : 0 € Dommages corporels : 0 €
• Dommages corporels	8 000 000 € par sinistre	0 €
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par sinistre	0 €
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre	0 €
• Intoxications alimentaires	800 000 € par sinistre	0 €
• Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000 € par année d'assurance	0 €
• Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000 € par sinistre	0 €
• Vol par préposés	30 000 € par sinistre	0 €

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les assureurs au-delà des limites, clauses et exclusions du contrat précité. Elle est valable pour la période du 19/09/2026 au 19/09/2027 sous réserve de modification et/ou suspension et résiliation des garanties.

Les garanties sont acquises selon les documents suivants :

- les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance)
- **les** Conditions Générales N° RC0621 et du (des) module (s) n° MISC0621, n° RCE0621 et n° RC1006-PJ0116.

Le contrat ne sera actif qu'après le paiement de la première cotisation. Il sera nul et non avenu si la première cotisation n'est pas versée avant le début du contrat ou au plus tard 25 jours après la date de signature.

Nos conseillers sont à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez les contacter par téléphone au + 33 (0)1 89 71 72 86 ou par email à l'adresse suivante : hello@orus.eu.

Paris, le 16/09/2026

Orus par délégation de l'Assureur

Tom Le Bras, Directeur Général

